

**Proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 982 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2007-2018, pour l'année 2007.**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

## **1. PRÉAMBULE**

Le 25 mai 1968 paraissait le premier programme financier quadriennal (PFQ), présentant les intentions du Conseil administratif en matière de projets et de planification des dépenses d'investissement.

Le 27 août 2001, le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal le 20<sup>ème</sup> et dernier programme d'investissement établi sur une période de quatre années.

Constatant que la présentation quadriennale ne permettait pas d'avoir une vision suffisamment longue englobant l'ensemble des projets envisagés, il décidait alors d'élargir la période de planification. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> plan financier d'investissement (ci-après PFI), basé sur une période de douze ans et couvrant la période 2004-2015, vous a été présenté en septembre 2004.

Un 2<sup>ème</sup> PFI pour la période 2007-2018 vous est présenté cette année en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2007. Conformément aux dispositions prévues par l'art.37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, il en sera désormais ainsi chaque année.

La procédure de financement des études des projets contenus dans ces plans financiers successifs a, elle aussi, subi plusieurs modifications au cours des années. D'abord financés par l'ouverture de comptes d'attente dont les dépenses étaient ensuite virées sur les crédits de construction, puis par des montants inscrits au budget de fonctionnement, les frais d'études et de pré études sont couverts, depuis 1988, par l'ouverture de crédits d'investissement.

Couvrant l'ensemble de la période du plan, à l'exception de projets spécifiques dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier, ils représentent des montants très importants : la proposition de crédit PR-117, destinée à couvrir les frais d'études à engager pour le 19<sup>ème</sup> PFQ s'élevait à près de 13 millions de francs, alors que la PR-175, couvrant la période 2002-2005 du 20<sup>ème</sup> PFQ proposait un montant de plus de 8 millions de francs. Ce sont les dernières propositions de ce type qui ont été soumises à votre délibération, le 1<sup>er</sup> PFI n'ayant pas donné lieu à une demande de crédit de pré études et d'études.

Aujourd'hui, en cohérence avec le mode de présentation désormais annuelle du plan financier d'investissement, le Conseil administratif propose de voter les crédits d'études et de préétudes pour l'exercice du budget déposé.

Ainsi, la présente proposition a pour objectif de financer les études des objets inscrits au 2<sup>ème</sup> PFI, non plus pour une période de quatre ans mais pour couvrir les besoins des études à engager pendant l'année 2007.

## **2. EXPOSÉ DES MOTIFS**

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en préétudes et études à engager lors de la première année du 2<sup>ème</sup> plan financier d'investissement. Ce dernier couvre la période 2007 à

2018 mais l'engagement politique du plan, au travers de la présente proposition de crédit, concerne uniquement les études à engager durant l'année 2007.

On retrouve ainsi les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée allongée, actualisée annuellement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Comme recherché par le projet de résolution n° 261 du juin 1997, ce mode de procéder devrait permettre une plus grande efficacité et éviter des retards généralement dus aux lenteurs des procédures administratives et politiques.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder à toutes les préétudes et études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 2<sup>ème</sup> PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'étude spécifiques.

### **PRESTATIONS DE PRÉÉTUDES ET D'ÉTUDES**

Il est utile de rappeler, ci-après, à quelles prestations, selon les cas, les montants destinés aux préétudes et études correspondent. Ils constituent une partie des prestations des mandataires qui viennent ensuite en déduction du crédit de construction.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations d'étude, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général détaillé.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations de préétude, soit à la phase d'avant-projet uniquement. Un crédit d'étude spécifique devra, dans ce cas, être déposé par la suite pour la phase de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général détaillé.

Généralement, une phase préalable doit être prévue pour un concours d'architecture, public, restreint, sur invitation, etc. Le financement des concours est contenu dans la demande présentée soit comme phase de la préétude ou de l'étude. Le tableau ci-dessous illustre ce propos :

### **PRESTATIONS DE L'ARCHITECTE ET DE L'INGÉNIEUR CIVIL**

Phases	Prestations	Coût de l'objet	
		< 10 mios	> 10 mios
1. Définition des objectifs	11. Enoncé des besoins, approche méthodologique	crédit d'étude	crédit de préétude
2. Etudes préliminaires	21. Définition de l'objet, étude de faisabilité	crédit	crédit de
	22. Procédure de choix de mandataires	d'étude	préétude
3. Etude du projet	31. Avant-projet	crédit	crédit
	32. Projet de l'ouvrage	d'étude	d'étude
	33. Procédure de demande d'autorisation		spécifique

Les frais d'études correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes, sanitaire, chauffagiste, électricien et autres.

De plus, et particulièrement dans le cadre des rénovations et réhabilitations, il est souvent indispensable de procéder à des interventions sur le terrain, des sondages par exemple; celles-ci nécessitent l'intervention d'entreprises, l'objectif recherché étant de proposer un crédit de construction maîtrisé et fiable.

Les études étant menées à terme, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet feront alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction, ces prestations sont :

1. Appel d'offres	41. Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	crédit de réalisation	crédit de réalisation
2. Réalisation	51. Projet d'exécution 52. Exécution de l'ouvrage 53. Mise en service, achèvement	crédit de réalisation	crédit de réalisation

Ensuite, la phase d'exploitation relève des prestations normales qui sont prises en charge par les services de l'administration municipale dans le cadre de leurs compétences respectives.

1. Exploitation	61. Fonctionnement 62. Maintenance	budget annuel	budget annuel
-----------------	---------------------------------------	---------------	---------------

Dans le cadre des études, les divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de leur avancement; leur engagement varie en fonction de cette évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports. A ce stade d'étude, l'architecte est le pilote de l'opération, alors que l'ingénieur civil le devient lors de la réalisation, il le devient dès l'élaboration de l'appel d'offres, jusqu'à la réalisation achevée.

### **CALCUL ESTIMATIF DES HONORAIRES**

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation sur les marchés publics, les prestations des architectes sont généralement mises en concurrence; les honoraires sont calculés par rapport à des tarifs horaires et au nombre d'heures nécessaire pour réaliser la prestation, lequel dépend de la nature et du coût de l'ouvrage.

Les tarifs édités annuellement par la Ville de Genève, basés sur les tarifs de la KBOB, servent de base pour l'estimation du montant des honoraires.

Certains projets feront l'objet d'un concours d'architecture. Dans ce cas, les frais de concours sont ajoutés aux frais d'étude, raison pour laquelle, pour ces objets, le ratio par rapport au coût de construction est plus élevé.

Pour d'autres projets, des études complémentaires sont nécessaires ; le ratio par rapport au coût total de la réalisation n'est, dans ce cas, pas représentatif.

### **INFORMATION SUR LES PROJETS**

Le Conseil administratif souhaitant répondre aux attentes exprimées par le Conseil municipal et soucieux de mieux informer les citoyennes, les citoyens et leurs élus, propose que des montants soient alloués à l'information et à la communication dans le cadre de la présente demande de crédit d'études et de préétudes, ceci pour des opérations qui nécessitent un engagement particulier en la matière.

Des prestations d'information et de concertation, fort importantes dans certains dossiers particuliers dans lesquels divers maîtres d'œuvre interviennent, sont donc ajoutées.

Pour la réalisation d'équipements bâtis, le coût des prestations d'information oscille entre 0.15% et 1% du coût de l'ouvrage, selon les moyens engagés. Pour celles relatives aux aménagements urbains, c'est un montant correspondant au 10% des prestations d'architectes et d'ingénieurs qui a été établi.

Les frais de préétudes et d'études constituent une première phase dont il est tenu compte lors de la présentation de la demande de crédit de réalisation.

### 3. DESCRIPTION DES ÉTUDES ET PROJETS SPÉCIFIQUES – BESOINS 2007

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, ces différents projets de rénovations du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale et d'améliorer leur performance énergétique.

#### **10 LOGEMENTS**

- N° PFI **012.036.06** **Rousseau 14, rue :**  
Etude complémentaire pour la rénovation partielle de l'immeuble

Service bénéficiaire : Gérance immobilière  
Service gestionnaire : Bâtiments

Cet immeuble du 19<sup>ème</sup> siècle fait partie de l'ensemble rue Lissignol – rue Rousseau dont deux immeubles viennent d'être remis en location après travaux de rénovation par le service des bâtiments.

Le crédit sollicité permettra de finaliser l'étude de rénovation déjà engagée.

Le projet de travaux concerne la rénovation partielle de l'immeuble, la création de salles de bains dans tous les logements ainsi que l'assainissement technique des réseaux.

Coût estimé des études complémentaires	50 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>2 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>52 000 francs</b>
Coût estimé de l'opération (N° PFI 012.036.07)	3 050 000 francs
Volume bâti	4 600 m <sup>3</sup>

- N° PFI **012.047.04** **Industrie 7-9, rue de l' :**  
Etude de rénovation de l'immeuble d'habitation et de restructuration de la parcelle 7738

Service bénéficiaire : Gérance immobilière  
Service gestionnaire : Architecture

Les immeubles voisins 8, 11 et 12, rue de l'Industrie font actuellement l'objet d'une étude pour leur rénovation. La rénovation de l'immeuble de logements 7, rue de l'Industrie et la construction d'un nouvel immeuble comprenant des ateliers et logements compléteront la réhabilitation du côté impair de la rue de l'Industrie.

Coût estimé des études, sondages, relevés et frais de concours	260 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>265 000 francs</b>
Coût estimé de l'opération (N° PFI 012.047.05)	2 700 000 francs
Volume des ateliers à construire	805 m <sup>3</sup>
Volume des logements à construire	1 040 m <sup>3</sup>
Volume de l'immeuble à rénover	1 200 m <sup>3</sup>

- N° PFI **012.060.01** **Grottes 6 bis – 8 - 10, rue ; place des Grottes 12-14 :**  
Etudes pour la rénovation de cinq immeubles du quartier des Grottes

Service bénéficiaire : Gérance immobilière  
Service gestionnaire : Bâtiments

Cet ensemble du 19<sup>ème</sup> siècle constitue un des deux blocs importants, avec celui de la rue de l'Industrie, qui n'a à ce jour pas encore été étudié en vue d'une réhabilitation dans le quartier des Grottes. Le montant du crédit d'étude doit permettre de mettre en place une stratégie de valorisation de ces bâtiments en fonction des besoins de la ville et des potentiels existants (volumes, surfaces, orientations, états de dégradation). L'ensemble de ces immeubles nécessitera la reprise de toutes les installations techniques en prenant en compte les aspects patrimoniaux et énergétiques.

Coût estimé des études	500 000 francs
Sondages et relevés	50 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>555 000 francs</b>
Coût estimé de l'opération	7 600 000 francs
(N° PFI 012.060.02/03/04/05)	
Volume bâti	9 600 m3

- N° PFI **012.102.01** **Cité-de-la-Corderie 10, rue de la :**  
Etude pour la rénovation de l'immeuble

Service bénéficiaire : Gérance immobilière  
Service gestionnaire : Architecture

Cet immeuble est inclus dans le PLQ 29383 (actuellement à l'enquête publique). Il y figure sous la rubrique des édifices maintenus. Construit en 1872, il comprend un rez-de-chaussée commercial et trois étages de logements contenant chacun trois appartements, soit un quatre pièces, un trois pièces et un deux pièces.

Mis à part la toiture, qui a été refaite il y a peu, son état est assez dégradé et son équipement très rudimentaire. Une rénovation lourde est à envisager ainsi que la construction de locaux sanitaires et l'installation d'un chauffage central.

Le PLQ prévoit aussi la construction d'un petit local de services (conteneurs, vélos, etc.) en remplacement de l'appentis existant, accolé à la façade nord.

Coût estimé des études, sondages et relevés	165 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 francs</b>
Coût estimé de l'opération (N° PFI 012.102.02)	2 500 000 francs
Volume bâti	3 313 m3

### **30 ECOLES PUBLIQUES**

- N° PFI **030.021.01** **Saint-Jean 12, rue :**  
Etude de rénovation du bâtiment

Service bénéficiaire : Service des écoles  
Services gestionnaires : Architecture

L'analyse diagnostic du bâtiment a fait apparaître la nécessité de travaux de rénovation des façades, des vitrages, de la peinture intérieure et de l'amélioration de l'éclairage. Des travaux de transformation de certains locaux sont également nécessaires.

Coût estimé des études sondages et relevés	350 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>355 000 francs</b>

Coût estimé de l'opération (N° PFI 030.021.02)	6 000 000 francs
Volume bâti	29 000 m3

## **40 CULTURE ET LOISIRS**

### ➤ N° PFI **042.037.02** **Lausanne 192, rue de, La Console – Conservatoire et jardin botaniques :**

Etude complémentaire de rénovation générale du bâtiment

Service bénéficiaire : Conservatoire et jardin botaniques  
Service gestionnaire : Architecture

Rénovation de l'enveloppe du bâtiment et mise en conformité des installations techniques et de sécurité. Aménagement d'une cafétéria dans les combles et transformation des bureaux.

Coût estimé des études, sondages et relevés	370 000 francs
Information/communication	5 000 francs
<u>Déduction du crédit voté le 15.1.2002 (PR 117)</u>	<u>-160 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>215 000 francs</b>

Coût estimé de l'opération (N° PFI 042.037.03)	6 000 000 francs
Volume bâti	10 310 m3

### ➤ N° PFI **043.048.00** **Aménagement, Constructions et Voirie – Théâtres :** Crédit d'études global pour les théâtres

Service bénéficiaire : Département des affaires culturelles  
Service gestionnaire : Bâtiments

Théâtres : Pitoëff, de Poche, Petit casino, du Grütli. Etudes pour mise en conformité des installations techniques au niveau des grills et augmentation des charges admissibles.

Coût estimé des études, sondages et relevés : **150 000 francs**

## **60 SOCIAL**

### ➤ N° PFI **061.025.03** **Lamartine 2, rue - Crèche :** Etude pour l'agrandissement de la crèche "Les Gazouillis", l'adaptation du bâtiment existant aux normes de sécurité ainsi que sa transformation partielle

Service bénéficiaire : Délégation de la petite enfance  
Service gestionnaire : Architecture

La villa actuelle offre 40 places essentiellement destinées à des enfants de 2 à 4 ans. L'agrandissement vise à doubler cette capacité pour l'accueil des plus petits, soit de 0 à 2 ans. Le programme prévoit également une nouvelle cuisine de production adaptée au nouvel effectif. En outre, les combles de la villa seront rendus habitables par l'isolation de la toiture et des liaisons seront créées entre le nouveau bâtiment et l'existant.

Enfin, un rafraîchissement et une adaptation aux normes de sécurité de la villa sont nécessaires.

Coût estimé des études, sondages, relevés et frais de concours	275 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>280 000 francs</b>

Coût estimé de l'opération (N° PFI 061.025.04)	3 000 000 francs
Volume bâti à construire	1 900 m3
Volume bâti existant	2 400 m3

## **100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

- N° PFI **101.015.11** **Aménagement, Constructions et Voirie :**  
Entretien et rénovation du domaine public - études

Service bénéficiaire : Génie civil

Service gestionnaire : Génie civil

Financement des mandats relatifs aux investigations préalables, soit études historiques et techniques, concernant différents sites inscrits au cadastre des sites pollués.

Financement des expertises des ouvrages de génie civil liés à des obligations légales (ingénieurs civils, bureaux spécialisés ou laboratoires).

Coût estimé des études	<b>225 000 francs</b>
------------------------	-----------------------

Coût estimé de l'opération (N° PFI 101.015.15)	4 000 000 francs
--	------------------

- N° PFI **101.030.03** **Aménagement, Constructions et Voirie :**  
Renouvellement des éclairages publics - études

Service bénéficiaire : Aménagement urbain

Service gestionnaire : Aménagement urbain

Le plan financier d'investissement prévoit un renouvellement des éclairages publics en trois étapes.

L'examen de l'état d'obsolescence des supports et des sources lumineuses, sa confrontation au « Concept lumière » déjà mis au point et au « Plan lumière » qui est en cours d'établissement permet d'établir la liste des interventions à mettre en œuvre progressivement. Celles-ci doivent faire l'objet de projets, établis sur la base de critères de qualité d'ambiance, de sécurité, de type de supports et d'économie d'énergie.

Coût estimé des études	100 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>105 000 francs</b>

Coût estimé de l'opération (N° PFI 101.030.04)	1 500 000 francs
--	------------------

## **110 ADMINISTRATION GENERALE**

- N° PFI **112.042.01** **La Grange, villa – Parc La Grange :**  
Etude pour assainissement des sous-sols

Service bénéficiaire : Gérance immobilière  
Service gestionnaire : Bâtiments

L'ensemble de la terrasse de ce très important édifice de la Ville de Genève présente des dégradations très avancées, tant en terme d'étanchéité qu'en terme de stabilité de la pierre mise en œuvre sur les murs, les sols et les volées de marches. Il faut prévoir rapidement une reprise de l'ensemble de ces éléments dont la plus grosse part est du travail de taille.

Coût estimé des études	100 000 francs
Sondages et relevés	5 000 francs
<u>Information/communication</u>	<u>5 000 francs</u>
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 francs</b>

Coût estimé de l'opération (N° PFI 112.042.02) 3 000 000 francs

### **4. DESCRIPTION DES ÉTUDES DIVERSES – BESOINS 2007**

- N° PFI **010.000.01** **Aménagement, Constructions et Voirie – direction du département :**  
Etudes diverses du patrimoine financier  
(logements, industrie, artisanat, commerce)

Coût estimé des études : **100 000 francs**

Service bénéficiaire : Gérance immobilière  
Services gestionnaires : Architecture, bâtiments, énergie

- N° PFI **100.000.01** **Aménagement, Constructions et Voirie – direction du département :**  
Etudes diverses d'aménagement du domaine public

Coût estimé des études : **100 000 francs**

Service bénéficiaire : Génie civil  
Services gestionnaires : Aménagements urbains, mobilité, génie civil

- N° PFI **112.000.01** **Aménagement, Constructions et Voirie – direction du département :**  
Etudes diverses du patrimoine administratif  
(écoles, culture et loisirs, sports, social, sécurité publique, hygiène et salubrité publique, aménagement du domaine privé, administration générale, planification de l'aménagement local, acquisitions de terrains, opérations financières).

Coût estimé des études : **300 000 francs**

Services bénéficiaires : Divers services de l'administration  
Services gestionnaires : Architecture, bâtiments, énergie

Ces trois sommes doivent permettre de conduire des analyses et des études sur des besoins dont les lieux et les nécessités ne sont pas connus à ce jour. En fonction d'éventuelles demandes des services gestionnaires, l'utilisation totale ou partielle de ces montants est soumise à l'approbation préalable de la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et du Conseil administratif, et ceci uniquement sur l'année 2007.

## **5. MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Les services gestionnaires des crédits de préétudes et d'études sont ceux du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Les bénéficiaires de ces crédits sont les autres services de l'administration municipale propriétaires des objets concernés. Chaque objet est détaillé pour lui-même (voir plus haut).

## **6. RÉFÉRENCE AU PLAN FINANCIER D'INVESTISSEMENT**

Tous les objets mentionnés dans la présente demande sont inscrits au 2<sup>ème</sup> plan financier d'investissement 2007-2018. Le détail de chaque N° PFI est mentionné précédemment.

## **7. CHARGE FINANCIÈRE**

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

## **8. CONCLUSION**

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires pour conduire à leur terme les préétudes et les études des objets retenus dans le 2<sup>ème</sup> PFI ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes imprévues, et ceci pour l'année 2007.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à voter le projet d'arrêté ci-après :

### **PROJET D'ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête :*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 982 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 2<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement 2007-2018, pour l'année 2007.

*Art. 2* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 982 000 francs.

Art. 3 - Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe : Tableau récapitulatif détaillé par groupes fonctionnels

*Abréviations utilisées dans le tableau annexé :*

<b>AMU</b>	Service d'aménagement urbain
<b>ARC</b>	Service d'architecture
<b>BAC</b>	Direction du département des affaires culturelles
<b>BAT</b>	Service des bâtiments
<b>CJB</b>	Conservatoire et jardin botaniques
<b>DPE</b>	Délégation à la petite enfance
<b>ECO</b>	Service des écoles et institutions pour l'enfance
<b>GCI</b>	Service du génie civil
<b>GIM</b>	Gérance immobilière municipale
<b>SIM</b>	Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la Voirie

Liste des études déposées en 2006 destinées à couvrir les besoins 2007

Groupe & N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible de l'étude		Coût estimé de la réalisation
	Gestionnaire	Bénéficiaire			en francs	en %	
<b>10</b>			<b>LOGEMENTS</b>				
010.000.01	SIM	GIM	Aménagement, constructions et voirie - SIM	Etudes diverses du patrimoine financier 2007	100'000		3050'000
012.036.06	BAT	GIM	Rousseau 14, rue :	Etude cpl pour la rénovation de l'immeuble	52'000		2700'000
012.047.04	ARC	GIM	Industrie, 7-9, rue de l' :	Etude rénov. immeuble & restruct. parcelle	265'000		7600'000
012.060.01	BAT	GIM	Grottes 6bis, 8, 10, rue, Grottes 12-14, place :	Etudes pour la rénovation des immeubles	555'000		2'500'000
012.102.01	ARC	GIM	Cité-de-la-Corderie 10, rue de la :	Etude de rénovation de l'immeuble	170'000		
				Total du groupe fonctionnel 10	<b>1'142'000</b>		38%
<b>30</b>			<b>ECOLES PUBLIQUES</b>				
030.021.01	ARC	ECO	Saint-Jean 12, rue de :	Etude de rénovation du bâtiment	355'000		6'000'000
<b>40</b>			<b>CULTURE</b>				
042.037.02	ARC	CJB	Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB	Etude cpl de rénovation générale du bâtiment	215'000		6'000'000
043.048.00	BAT	BAC	Département affaires culturelles - BAC	Crédit d'étude global pour les théâtres	150'000		
				Total du groupe fonctionnel 40	<b>365'000</b>		12%
<b>60</b>			<b>SOCIAL</b>				
061.025.03	ARC	DPE	Lamartine 2, rue, Crèche "Les Gazouillis" :	Etude réfect. bâtiment, combles; constr. annexe	280'000		3'000'000
<b>100</b>			<b>AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>				
100.000.01	SIM	GCI	Aménagement, constructions et voirie - SIM	Etudes diverses aménag. du domaine public 2007	100'000		4'000'000
101.015.11	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI	Expertises ouvrages génie civil - oblig. légales	225'000		
101.030.03	AMU	AMU	Aménagement, constructions et voirie - AMU	Etudes renouvellement éclairages publics	105'000		1'500'000
				Total du groupe fonctionnel 100	<b>430'000</b>		15%
<b>110</b>			<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
112.000.01	SIM	GIM	Aménagement, constructions et voirie - SIM	Etudes diverses du patrimoine administratif 2007	300'000		3'000'000
112.042.01	BAT	GIM	La Grange, villa :	Etude pour assainissement des sous-sols	110'000		
				Total du groupe fonctionnel 110	<b>410'000</b>		14%
				<b>Total général des études demandées</b>	<b>2'982'000</b>		100%